



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 octobre 2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 5 octobre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 octobre 2005

**Acquisition d'une parcelle de terrain à Sainte-Pezenne - section AE
n° 526**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA.
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Jean-Louis EPPLIN.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 octobre 2005

DELIBERATION D20050431

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du logement social et de la mixité sociale, la Ville de Niort a préempté en juillet 2002 un ensemble de terrains sis à Sainte Pezenne au lieudit « Le Dixième ».

La poursuite de recherche de terrain a permis l'acquisition amiable d'une parcelle attenante à cet ensemble, appartenant à Mr et Mme BITAUDEAU, et cadastrée section AE N° 526 pour une superficie de 10 ares 48 centiares.

Après négociation, l'accord est intervenu sur la base de 12€/m² soit un prix de 12 576,00 € pour cette cession (conforme à l'avis du Domaine).

En outre, et conformément aux acquisitions précédentes des propriétés voisines, la Ville de Niort prendra à sa charge la pose d'une clôture séparative constituée d'un grillage, entre la partie cédée et la partie restant appartenir à Mr et Mme BITAUDEAU (AE 498). Cette clôture devra être installée préalablement à tous travaux d'aménagement du secteur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition décrite ci-dessus ;

- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par Maître FAUCHER Notaire associé à NIORT.

Tous les frais et droits résultant de ladite acquisition seront imputés au chapitre 21 8241 2111 du Budget.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'adjoint au Maire

Gérard NEBAS